

Pour corriger les activités des pages 20-21

Quels sont les droits politiques donnés par la nationalité française ?

Les réponses sur cette fiche vous aident à vous corriger seul(e). Si ce que vous avez écrit signifie la même chose que ce corrigé, vous pouvez considérer que vous avez réussi. Mais demandez quand même à votre enseignant de le confirmer. Si votre professeur le demande, vous pouvez recopier les réponses correctes dans votre cahier.

Les indications en italique ne sont pas à recopier : ce sont des aides pour vérifier que vous avez correctement répondu.

1. Marguerite Abouet est arrivée en France à l'âge de 12 ans avec la nationalité ivoirienne. Vivant en France, elle souhaitait obtenir l'ensemble des droits du citoyen français.

2. La nationalité française lui a donné le droit de voter.

3. Marguerite Abouet a pu obtenir la nationalité française par naturalisation ou par mariage. Elle l'a en réalité obtenue par naturalisation.

N'oubliez pas de répondre pour vous-même

4. La nationalité donne le pouvoir de choisir ceux qui nous gouvernent. C'est un pouvoir révolutionnaire car ce choix n'existe dans aucun autre domaine. Il reconnaît la même valeur à chaque citoyen.

5. La nationalité française s'acquiert de multiples manières : si au moins un de ses parents est français ; si on est né en France (et que l'on y réside) ; si on est marié à un(e) français(e) ou que l'État nous donne la nationalité française par naturalisation. Cette nationalité donne des droits, en particulier des droits politiques : le citoyen français peut ainsi voter, s'engager dans la vie politique, être élu. Dans une démocratie, ce droit est essentiel car il nous permet de choisir ceux qui nous représentent et nous gouvernent.